



Décision de l'Assemblée plénière | 20 juin 2024

Participation de la Suisse à l'ICILS 2028 : décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 L'*International Computer and Information Literacy Study* (ICILS) de l'*International Association for the Evaluation of Educational Achievement* (IEA) est réalisée tous les cinq ans depuis 2013. La totalité des grands pays voisins et les pays nordiques y prennent part sur une base régulière, tandis que la Suisse n'y a participé qu'une seule fois jusqu'à maintenant, en 2013. Du point de vue de son ampleur et de sa réalisation, l'ICILS est comparable à l'étude PISA, mais s'en distingue quant à son objet. Elle teste des élèves de 10^e année scolaire.
- 2 L'objectif principal de l'ICILS est de déterminer dans quelle mesure les élèves sont préparés à apprendre, à travailler et à vivre dans un monde numérique. Les aptitudes en question (*computer and information literacy* et *computational thinking*) sont rigoureusement testées au moyen de tâches à réaliser sur ordinateur. Afin de pouvoir remettre en contexte et interpréter les résultats, des questionnaires destinés aux élèves, au corps enseignant, aux responsables d'établissement et aux responsables TIC viennent compléter les tests.
- 3 Le rapport *La numérisation dans l'éducation*, publié en 2021 par Educa dans le cadre du monitoring de l'éducation, fait état d'un manque de données flagrant concernant les compétences numériques des élèves. Il recommande de ce fait une participation à l'ICILS. Les données tirées de l'ICILS sont considérées comme particulièrement utiles, dans la mesure où elles reposent notamment sur les performances des élèves et que les mesures de tendance permettent de suivre l'évolution de la situation tous les cinq ans. Pour l'Office fédéral de la statistique (OFS), ces données constitueraient une base essentielle aux analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) en lien avec la numérisation.
- 4 Les expertes et experts du domaine de la numérisation dans l'éducation consultés ainsi que l'association faitière LCH se sont résolument prononcés en faveur d'une participation (régulière) à l'ICILS. Ils relèvent une forte corrélation entre les compétences testées et les objectifs des plans d'études de la scolarité obligatoire, et partent du principe que les résultats de l'étude seraient très utiles pour la suite de la mise en œuvre de la stratégie numérique nationale, notamment en vue de formuler des exigences réalistes (puisque fondées sur des données probantes) dans le cadre de compétences prévu.
- 5 Le Comité de coordination Numérisation (CC N) a souligné l'utilité de l'ICILS pour le monitoring de l'éducation dans le domaine de la numérisation et précisé que cette seule étude permettrait d'obtenir des données exhaustives. Les réserves qu'il émet concernent l'acceptation de l'étude au niveau politique (coûts) et dans les écoles (charge globale induite par les études).
- 6 Le Comité de coordination Monitoring de l'éducation (CC M), quant à lui, est contre une participation à l'ICILS 2028, car il craint qu'elle ne fasse peser une charge trop lourde sur les écoles et trouve que l'investissement demandé pour une étude qui se limite au domaine de la numérisation est trop élevé.
- 7 Le SEFRI, partenaire de la CDIP dans la collaboration en matière d'éducation et de formation, estime, au vu des mesures d'économies de la Confédération, qu'il ne pourra pas assumer la moitié des coûts qui s'élèveraient à quelque 4 millions de francs (répartis sur cinq ans).

Décision de l'Assemblée plénière

La Suisse ne participera pas à l'ICILS 2028.



Berne, le 20 juin 2024

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière :

sig.

Susanne Hardmeier | Secrétaire générale

Notification :

- Membres de la Conférence
- Membres de la Direction des processus de coopération dans l'espace suisse de formation

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

228.11-2.3.4 pl/cb